

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1772

8 juillet 2014

SOMMAIRE

4C Ingénieurs Conseils S.A.	85013	Pro Learning S.A.	85017
Acore Consult S.à r.l.	85045	Promotions Urbaines S.A.	85010
Acturus	85011	Racon S.à r.l.	85031
Adveq Europe Luxembourg S.à r.l.	85031	Reform Capital Loan Recovery Fund	85031
Al Jianghai (Luxembourg) Holding S.à r.l.	85018	Renewable Investments Holding S.A.	85053
Alpha Trains (Luxembourg) Holdings	85012	Resto-Bar Cin-Cin S.à r.l.	85053
Alpha Trains (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	85012	Sagra	85014
at.veranda S.à r.l.	85012	Scylla Conseil S.à r.l.	85014
at.veranda S.à r.l.	85012	Skill Lab	85016
Austell Financière S.A.	85050	Sky Worldcom Travel S.A.	85014
AUTOMOTIV CLUB société civile	85053	Société Nouvelle de Participations S.A. ..	85018
Bâloise Assurances Luxembourg S.A.	85013	Sotreca	85010
Brady S.à r.l.	85048	Sounoue	85014
Bush	85045	Spring Investments S.à r.l.	85015
CLdN N.W. S.A.	85013	Stanhope	85015
Cyberport S.à r.l.	85055	Stanislas S.A.	85014
General Logistics Systems Belgium SA - Succursale de Luxembourg	85010	Sunweld S.à r.l.	85016
Pedifit S.à r.l.	85015	Tamar International S.à r.l.	85030
Pegaso Capital Sicav	85017	Techni-Consult S.à r.l.	85047
Petit Forestier International S.A.	85015	Telefónica Insurance S.A.	85052
Pizzeria-Brasserie du Faubourg	85017	UBS Luxembourg Financial Group Asset Management S.A.	85011
PotashCorp (Luxembourg) Finance S.à r.l.	85056	UFG Fund	85011
		WGB Developments S.à r.l.	85017
		Xella International S.A.	85046

Sotreca, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 26.396.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOTRECA

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014062263/11.

(140071892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Promotions Urbaines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 45, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 167.932.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014062153/14.

(140072350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

General Logistics Systems Belgium SA - Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4950 Bascharage, 2, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.904.

Procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 15 novembre 2013

- GENERAL LOGISTICS SYSTEMS GERMANY GmbH & CO. OHG, avec siège social à GLS Germany-Strasse 1-7, DE - 36286 Neuenstein, Allemagne, propriétaire de 614 actions sans mention de la valeur nominale, ici représenté par M. Klaus Conrad.

- GLS BETEILIGUNGS GmbH, avec siège social GLS Germany-Strasse 1-7, DE - 36286 Neuenstein, Allemagne, propriétaire d'une action sans mention de la valeur nominale, ici représenté par M. Klaus Conrad.

- General Logistics Systems B.V., avec siège social à Breguetlaan, 28-30, 1438 BC Oude Meer, Pays-Bas, propriétaire de 60.000 actions sans mention de la valeur nominale, ici représenté par M. Klaus Conrad.

Totale: 60.615 actions de 60.615 actions.

Conformément à l'article 536 du Codes des Sociétés, les décisions de l'Assemblée sont soumises par écrit.

L'actionnaire renonce ici à l'application de toutes les indications de forme et de terme et reconnaît en temps utile et valable d'avoir pris connaissance de tous les documents nécessaires en vertu du Code des Sociétés.

Ordre du jour

1. Démission de Rüdiger Schmahl comme administrateur

Résolutions

1. Démission de Rüdiger Schmahl comme administrateur L'Assemblée Générale a décidé d'accepter la démission de Monsieur Rüdiger Schmahl comme administrateur, à partir d'aujourd'hui.

L'ordre du jour ayant été épuisé, l'assemblée est clôturée.

Pour GENERAL LOGISTICS SYSTEMS GERMANY GmbH & CO. OHG / Pour GLS BETEILIGUNGS GmbH /

Pour General Logistics Systems B.V

M. Klaus Conrad / M. Klaus Conrad / M. Klaus Conrad

Référence de publication: 2014062706/29.

(140073447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Acturus, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 174.490.

L'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2014 a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée a renouvelé le mandat, jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire, de la S.A. HOLDICAM en qualité d'administrateur unique, représentée par Monsieur Axel van der Mersch.
- L'assemblée a renouvelé le mandat, jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire, de Monsieur Luigi Santambrogio en qualité de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

ACTURUS S.A.

HOLDICAM S.A.

Représentée par Axel van der Mersch

Administrateur

Référence de publication: 2014063258/17.

(140074064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

UFG Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 145.044.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 24 avril 2014 au siège social

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour un terme d'un an allant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires se tenant en 2015:

- Xavier Lépine;
- Patrick Rivière;
- Philippe Lestel;
- Georg Lasch.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit comme Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société pour un terme d'un an allant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle se tenant en 2015.

Référence de publication: 2014062322/18.

(140071594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

UBS Luxembourg Financial Group Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.851.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 16 avril 2014

Délégué(s) à la gestion journalière:

Le conseil d'administration de la Société prend acte de la démission de M. Sascha Vinogradic de son poste de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 31 janvier 2014.

Le conseil d'administration de la Société décide de nommer à la fonction de délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet au 16 avril 2014 et pour une durée indéterminée:

- M. Gerald Pittner, né le 16 juillet 1974 à Wien, Autriche, demeurant professionnellement au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UBS Luxembourg Financial Group Asset Management S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014062321/19.

(140071603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

at.veranda S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 123.973.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 15.04.2014, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen.

Référence de publication: 2014063235/11.

(140073635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

**Alpha Trains (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Alpha Trains (Luxembourg) Holdings).**

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.
R.C.S. Luxembourg B 168.301.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 octobre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 2 décembre 2013.

Référence de publication: 2014063243/11.

(140074004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

at.veranda S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 123.973.

L'an deux mil quatorze, le quinze avril,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur René BARSACCHI, salarié, né à Luxembourg le 25 janvier 1961, demeurant à L-1620 Luxembourg, 7, rue J.B. Gellé.

Après avoir établi, au moyen de l'acte de constitution qu'il possède toutes les cent (100) parts de la société à responsabilité limitée AT.VERANDA s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-1620 Luxembourg, 7, rue J.B. Gellé, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 123.973,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 528 du 04 avril 2007,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

le comparant s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante:

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy.

La première phrase de l'article 5 des statuts est modifiée en conséquence comme suit:

«Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: R. BARSACCHI, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 16 avril 2014. Relation: CAP/2014/1420. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 18 avril 2014.

Référence de publication: 2014063236/32.

(140073636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

4C Ingénieurs Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4480 Belvaux, 11, Chemin Rouge.
R.C.S. Luxembourg B 176.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063214/9.

(140073346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

CLdN N.W. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 160.576.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2014

Messieurs Freddy Bracke, Michel Jadot, Jozef Adriaens, Camille Cigrang, Jean Cigrang, Consultinvest N.V. avec comme représentant permanent M. Frank van Bellingen et Madame Anne-Marie Grieder sont renommés administrateurs.

Madame Marie-Reine Bernard est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2015.

M. Camille Cigrang, administrateur, a comme nouvelle adresse: 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

M. Michel Jadot, administrateur, a comme nouvelle adresse: 16, rue Notre Dame L-2240 Luxembourg.

CERTIFIÉ CONFORME

J. Adriaens / Michel Jadot

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014064072/17.

(140074495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Bâloise Assurances Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 68.065.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires le 10 avril 2014

Sixième résolution

L'Assemblée nomme, sur proposition du Conseil d'Administration, Monsieur Daniel Frank né le 10.8.1967 à Luxembourg, demeurant à L-8357 Goebblange, 20, Domaine de Beuregard, comme nouvel administrateur de la société, pour une durée d'un an. Son mandat expirera donc à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014.

L'Assemblée nomme, sur proposition du Conseil d'Administration, Monsieur Claude Meyer, né le 2.9.1958 à Strasbourg, demeurant à L-7390 Blaschette, 4A, route de Wormeldange, comme nouvel administrateur de la société, pour une durée d'un an. Son mandat expirera donc à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014.

L'Assemblée nomme, sur proposition du Conseil d'Administration, Monsieur Wim Kinnet, né le 26.5.1977 à Lier, demeurant à B-2500 Lier, 14, Muishondstraat, comme nouvel administrateur de la société, pour une durée d'un an. Son mandat expirera donc à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014.

Les mandats des administrateurs Peter Zutter, Jan De Meulder, German Egloff, Gert De Winter, Andreas Eugster, Romain Braas, Martin Strobel et André Bredimus venant à échéance, l'Assemblée décide de procéder au renouvellement de leurs mandats pour une période d'un an. Leurs mandats expireront donc à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014.

Septième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., avec siège à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, venant à échéance, pour la période expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014.

Romain BRAAS

Administrateur-Directeur Général

Référence de publication: 2014063227/28.

(140073026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Scylla Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142, rue Unden.

R.C.S. Luxembourg B 178.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014062243/9.

(140071541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Sky Worldcom Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.356.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014062256/10.

(140072218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Sounoune, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 57.762.

Certifica Luxembourg S.à r.l. démissionne de son mandat de Commissaire de la société Sounoune S.A., immatriculée au R.C.S de Luxembourg B 057.762, 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 12 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifica Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2014062264/11.

(140071821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Sagra, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 59, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 151.841.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.03.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014062240/12.

(140072313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Stanislas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.613.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/05/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014062228/12.

(140071776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Spring Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 99.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014062226/9.

(140071714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Pedifit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 41.161.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014062158/10.

(140072253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Petit Forestier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.976.

—
Veuillez noter que

- Monsieur Yvon HELL

Né le 30 juin 1957 à Strasbourg (France)

Demeurant professionnellement au 16a, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

a été nommé au poste d'administrateur avec effet au 5 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014062166/13.

(140072358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Stanhope, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.997.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2014

Suite au décès de Tom Gutenkauf le 11 novembre 2013, l'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur Florence PILOTAZ, 14, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014

L'Assemblée Générale renomme:

- Nico THILL, Président;
- Jonathan BELL, Administrateur;
- Julien SEVAUX, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- ERNST & YOUNG, 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 MUNSBACH.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014063056/22.

(140073374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Sunweld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9656 Harlange, 2, rue du Zenith.

R.C.S. Luxembourg B 142.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014062274/9.

(140072460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Skill Lab, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 25-27, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 155.603.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1- Monsieur Julien BECKER, photographe, né à Esch-sur-Alzette le 9 juin 1979, demeurant à F-57970 Yutz, 55, rue de Kuntzig,

2- Monsieur Gwenael FRANCOIS, Motion Designer, né à Briey (F) le 10 avril 1975, demeurant à F-57390 Audun-Le-Tiche, 200, rue de la Gare.

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée SKILL LAB a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2339 du 30 octobre 2010;

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 155.603;

- qu'elle a un capital de douze milles cinq cents euros (12.500.- €) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125.- €) chacune,

- que les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «SKILL LAB», avec siège social à L-3877 Schifflange, 57, rue du Stade,

- que la société ne possède ni d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de Schifflange à L-4220 Esch-sur-Alzette, 25-27, rue de Luxembourg, et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

2. Divers.

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Schifflange à L-4220 Esch-sur-Alzette, 25-27, rue de Luxembourg, et modifient en conséquence l'article 4 - alinéa 1^{er} des statuts de la façon suivante:

« **Art. 4. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 850.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Becker, G. François, Anja HOLTZ.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 avril 2014 - EAC/2014/5523 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014063038/45.

(140073227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Pegaso Capital Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 155.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Hesperange, le 02 mai 2014.

Référence de publication: 2014062160/10.

(140071116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Pizzeria-Brasserie du Faubourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 34, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 146.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014062171/10.

(140071839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Pro Learning S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 67.789.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 avril 2014 que:

L'assemblée décide de reconduire le mandat de l'administrateur-délégué détenu par Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, né le 20 octobre 1948 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6700 Arlon, 65, rue de Freylange.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014062182/13.

(140071852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

WGB Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 182.264.

Extrait de la résolution des associés de la Société en date du 2 mai 2014

En date du 2 mai 2014, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Mark Hatherly, demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;
- nommer Monsieur Philippe van den Avenne, né le 27 avril 1972 à Beloeil, Belgique, avec adresse professionnelle au Atrium Business Center, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Felix Bauer

Monsieur Philippe van den Avenne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014062380/21.

(140072525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Société Nouvelle de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 49.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014062222/13.

(140072422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Al Jianghai (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 186.715.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth of April.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“Al Global Investments (Cyprus) PCC Limited”, a protected cell captive limited company, incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 1st and 2nd Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, Guernsey, GY11EW3, registered with the Cyprus Companies Registry under number 51941, and registered as a Cyprus branch at 3rd Floor, Globe House, Kennedy Avenue, 1075 Nicosia, Cyprus under number AE 2555, here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, maître en droit, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on the 24th of April 2014.

Said proxy, initialed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the “Articles”) of “Al Jianghai (Luxembourg) Holding S.à r.l.” (the “Company”), a private limited company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “1915 Law”).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the “Registered Office”) is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a “Shareholders’ Resolution”) passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law (“Luxembourg Law”).

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company’s nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or surety-ship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty-one thousand US Dollars (USD 21,000.00) represented by twenty-one thousand (21,000) shares of one US Dollars (USD 1.00) each, divided into (i) two thousand and one hundred (2,100) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) two thousand and one hundred (2,100) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) two thousand and one hundred (2,100) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) two thousand and one hundred (2,100) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) two thousand and one hundred (2,100) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) two thousand and one hundred (2,100) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) two thousand and one hundred (2,100) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) two thousand and one hundred (2,100) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) two thousand and one hundred (2,100) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) two thousand and one hundred (2,100) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares", each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. The amount of the premium account may be used to provide

for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more Classes of Shares (except from the Class A Shares). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding, (ii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding, (iii) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding, (iv) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class F shares outstanding, (v) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding, (vi) no class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares outstanding, (vii) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding, (viii) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class J shares outstanding.

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for in article 6.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.7.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares.

5.7.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the entire Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

7.2.4 Without prejudice to the right of the Company to redeem shares of one or several classes only in view of their cancellation, shares of any class may only be transferred, whether to an existing Shareholder or a new Shareholder, simultaneously with a proportionate amount of shares of each other Class of Shares held by the transferring Shareholder.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a “Sole Manager”.

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the “Board of Managers”).

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders’ Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent’s powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers (“Board Meetings”) may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a “Manager’s Representative”) at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager’s Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager’s Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders’ resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders’ Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January each year and ends on the 31st of December the same year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to a legal reserve fund (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal reserve will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's nominal capital.

15.2 After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions in accordance with the specific rights of each class of shares.

15.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.4 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15.5 In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

15.6 the balance of the total Available Amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class B shares are in existence).

16. Dissolution and liquidation.

16.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

16.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 15.5.

17. Definition. Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 15 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The twenty-one thousand (21,000) shares have been subscribed by "AI Global Investments (Cyprus) PCC Limited", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty-one thousand US Dollars (USD 21,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
- Mrs. Myriam DELTENRE, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium;
- Mr. Laurent HENEN, accountant, born on September 22, 1976 in Verviers, Belgium, residing at 24, rue de Contern, L-5339 Moutfort; and
- Mrs. Linda HARROCH, lawyer, born on May 10, 1973 in Casablanca, Marocco, residing in L-2370 Howald, Luxembourg, 2, rue de Peternelchen.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«Al Global Investments (Cyprus) PCC Limited», une protected cell captive limited company, constituée et existante en vertu des lois de Chypre, ayant son siège social aux 1^{er} et 2^{ème} étages, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, Guernsey, GY11EW3, enregistrée auprès du «Cyprus Companies Registry» sous le numéro 51941, et également enregistrée en tant que «Cyprus branch», 3^{ème} étage, Globe House, Kennedy Avenue, 1075 Nicosie, Chypre sous le numéro AE 2555, ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 24 avril 2014.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les «Statuts») d'«Al Jianghai (Luxembourg) Holding S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

- (a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou
- (b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts -notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.7 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de vingt et un mille Dollars US (USD 21.000,00), représenté par vingt et un mille (21.000) parts sociales, d'une valeur d'un Dollar US (USD 1,00) chacune, divisées en (i) deux mille cent (2.100) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»); (ii) deux mille cent (2.100) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»); (iii) deux mille cent (2.100) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»); (iv) deux mille cent (2.100) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»); (v) deux mille cent (2.100) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»); (vi) deux mille cent (2.100) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»); (vii) deux mille cent (2.100) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»); (viii) deux mille cent (2.100) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»); (ix) deux mille cent (2.100) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) deux mille cent (2.100) parts sociales ordinaires de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les «Parts Sociales», ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à

son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, pour verser un dividende à son ou ses Associés ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales (à l'exception des Parts Sociales de Catégorie A). En cas de rachats et d'annulations de Catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

5.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi et dans l'ordre de priorité suivant: (i) aucune des Parts Sociales de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie C, (ii) aucune des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie D, (iii) aucune des Parts Sociales de Catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie E (iv) aucune des Parts Sociales de Catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie F, (v) aucune des Parts Sociales de Catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie G, (vi) aucune des Parts Sociales de Catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie H, (vii) aucune des Parts Sociales de Catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I, (viii) aucune des Parts Sociales de Catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie J.

5.7 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une des Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 6.3), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.7.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation applicable à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et à annuler par le nombre de Parts Sociales émises dans cette Catégorie de Parts Sociales.

5.7.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C et B sera le Montant Disponible intégral de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.7.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

7.2.4 Sans préjudice du droit de la Société de racheter ses parts sociales d'une ou plusieurs catégories en vue de leur annulation, les parts sociales d'une des catégories ne peuvent être transférées à un Associé existant ou un nouvel Associé,

que si un nombre proportionnel des parts sociales dans les autres catégories est également transféré et ce de façon simultané.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants («Gérants») nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique».

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les «Réunions du Conseil de Gérance») sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois,

par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice annuel net, au moins cinq pour cent (5%) seront chaque année alloués à la réserve légale (la «Réserve Légale»). Cette allocation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

15.2 A l'issue de l'affectation à la Réserve Légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions dans le respect des droits spécifiques attachés à chaque catégorie de parts sociales.

15.3 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.4 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

15.5 Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve, la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I; et ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

15.6 Le solde du Montant Disponible sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J existe, les Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie B existantes).

16. Dissolution et liquidation.

16.1 La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

16.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes tel que mentionné à l'article 15.4.

17. Définitions. Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetées/annulées mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$ Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinente.

18. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

(a) un genre inclut tous les genres;

(b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;

(c) une «personne» inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);

(d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

18.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

18.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

«AI Global Investments (Cyprus) PCC Limited», prénommée, a souscrit à l'ensemble des vingt et un mille (21.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt et un mille Dollars US (USD 21.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille Euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;
 - Madame Myriam DELTENRE, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique;
 - Monsieur Laurent HENEN, comptable, né le 22 septembre 1976 à Verviers, Belgique, résidant au 24, rue de Contern, L-5339 Moutfort; et
 - Madame Linda HARROCH, avocat, née le 10 mai 1973 à Casablanca, Maroc, résidant au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald-Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 avril 2014. Relation: EAC/2014/5988. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014063263/692.

(140074081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Tamar International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 103.345.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 4 avril 2014

1. M. Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat de gérant B.
2. M. Enrique RUIZ a démissionné de son mandat de gérant A.
3. Monsieur Marc SCHINTGEN, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 mars 1965, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Ingor MEULEMAN, administrateur de sociétés, né à Ninove (Belgique), le 4 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.
5. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Luxembourg, le 05.05.2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TAMAR INTERNATIONAL S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014063078/21.

(140072729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Racon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9186 Stegen, 1, Dikricherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 152.126.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 05 Mai 2014.
Référence de publication: 2014062196/10.
(140072229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Reform Capital Loan Recovery Fund, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.803.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2014

1. La liquidation de la société REFORM CAPITAL LOAN RECOVERY FUND est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

REFORM CAPITAL LOAN RECOVERY FUND (en liquidation)
Merlis S.à r.l.
Signatures
Liquidateur

Référence de publication: 2014062200/16.
(140071099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Adveq Europe Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 186.705.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of April,
before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

1. Adveq Europe V L.P., a limited partnership governed by the laws of Scotland, whose registered office is at 3rd Floor, South Tower, 29/31 Esplanade, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA (the Founding Shareholder 1),
here represented by Frank Stolz, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on March 26, 2014;
2. Adveq Europe IV A C.V., a limited partnership, governed by Curacao law, with registered office at Schottegatweg Oost 44, Curacao, registered with the Curacao Chamber of Commerce and Industry under number 103544 (the Founding Shareholder 2),
here represented by Frank Stolz, prenamed,
by virtue of a proxy under private seal given on March 26, 2014; and
3. Adveq Europe IV B C.V., a limited partnership, governed by Curacao law, with registered office at Schottegatweg Oost 44, Curacao, registered with the Curacao Chamber of Commerce and Industry under number 104495 (the Founding Shareholder 3 and together with the Founding Shareholder 1 and the Founding Shareholder 2, the Founding Shareholders),
here represented by Frank Stolz, prenamed,
by virtue of a proxy under private seal given on March 26, 2014.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which they deem to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Class A Shares	means the class A shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each and Class A Share means any of them.
Class B Shares	means the class B shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each and Class B Share means any of them.
Classes of Shares	means the Class A Shares and the Class B Shares and Class of Shares means any of them.
Company	means Adveq Europe Luxembourg S.à r.l.
Contribution and Contributions	shall have the meanings ascribed to such terms in article 6.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Net Asset Value	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares of the Class A Shares and the Class B Shares and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.
Targeted Investment	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is “Adveq Europe Luxembourg S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

Art. 3. Corporate Objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg City, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share Capital. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by two hundred eighty-nine thousand three hundred twenty-six (289,326) Class A Shares and nine hundred sixty thousand six hundred seventy-four (960,674) Class B Shares, each Share of such Class A Shares and Class B Shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01).

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

In addition to the subscribed capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any Class of Shares in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholders, to make distributions to the Shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distribution out of share premium may only benefit such Class of Shares (and Shareholders, if applicable) on which the relevant share premium has originally been paid by each Shareholder, save as otherwise provided for here below or to offset any net realized losses or to allocate funds to the legal reserve.

Any capital contribution (the Contribution), including any share premium attached to it, made in counterpart of the issue of a specific Share of each Class of Shares as well as any other contributions such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investment (as defined below) relating to each Share of each Class of Shares (all together the Contributions) shall be invested pursuant to the investment policy hereinafter determined in respect of the relevant Classes of Shares (each a Targeted Investment). Consequently, each Class of Shares will be linked to each of the following Targeted Investments:

- the Class A Shares shall track any and all income received by the Company in relation to its direct participation, or indirect participation through Adveq Europe Netherlands B.V., in NIBC Merchant Banking Fund 1B B.V.; and
- the Class B Shares shall track any and all income received by the Company in relation to its direct participation, or indirect participation through Adveq Europe Netherlands B.V., in HPE Pro Institutional Fund B.V.

For each Class of Shares and for each Shareholder, the Board shall keep track, in the books of the Company, of (i) the Contributions (including any share premium attached to it), (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the Class of Shares concerned), as well as (iii) any charges attributable to the Targeted Investment linked to each Class of Shares. For this purpose, the Board of Managers will prepare a set of analytical accounts for each Class of Shares.

The net asset value of each Class of Shares (the Net Asset Value) is determined by aggregating the value of the Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to that Class of Shares and by deducting all liabilities, charges and expenses allocated to that Class of Shares such as loans, administrative expenses, tax liabilities, etc.

In the case where any liability, charge or expense of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class of Shares, such liability, charge or expense shall be allocated between the various Classes of Shares according to the following formula:

(expenses not linked to a specific investment) × (aggregate nominal value of the Shares of one Class of Shares, plus share premium attributed to that Class of Shares (if any)) / (aggregate nominal value of the Shares of all Classes of Shares, plus aggregate amount of share premium attributed to all Classes of Shares).

To the extent permissible by applicable law, including without limitation, compliance with the legal requirement to create a reserve, and subject to article 22 of the Articles as well as to the following, the Shareholders of each Class of Shares shall have an exclusive right to distributions by way of (i) dividend, (ii) redemption of own Shares, (iii) reduction of the subscribed capital, (iv) reduction of a reserve and (v) liquidation made by the Company up to the Net Asset Value of the Class of Shares concerned.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up. A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nupropriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the fourth Monday in June of each year at 3:00 p.m. CET. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 11. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote. The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented and at least one (1) category A manager and at least one (1) category B manager are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating

in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or minutes of resolutions of the Sole Manager. The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorized to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager or, as the case may be, (ii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

Art. 18. Liability of the Manager(s). The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 19. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s)), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s)) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on January first (1st) and end on December thirty-first (31st) of each year.

Art. 21. Annual Accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 22. Distributions. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%)

of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy, within the limits of the Law and always in accordance with the rules laid down in article 6.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions and always in accordance with the rules laid down in article 6:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 23. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitional provision

The first accounting year begins today and ends on December 31, 2014.

Subscriptions and payments

The Articles having thus been established, the Founding Shareholders, represented as described above, hereby declare that they subscribe to one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares representing the total subscribed share capital of the Company as follows:

Shareholders	Shares subscribed	Consideration paid by payments in cash
1. Adveq Europe V L.P.	289,326 class A shares	EUR 2,893.26
2. Adveq Europe IV A C.V.	192,135 class B shares	EUR 1,921.35
3. Adveq Europe IV B C.V.	<u>768,539 class B shares</u>	<u>EUR 7,685.39</u>
Total	1,250,000 shares	EUR 12,500.-

All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholders by a payment in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) paid by the Founding Shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary by a blocking certificate (certificat de blocage).

Statement - Costs

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the shareholders

The Founding Shareholders, represented as described above, representing the total subscribed share capital of the Company, have passed the following resolutions unanimously:

- (a) the number of managers of the Company is set at three (3);
- (b) the following person is appointed as manager of the Company having an A signatory power:
 - Mr Rainer Markus ENDER, born on July 7, 1968 in Niederwil AG (Switzerland), whose professional address is at c/o Adveq Management AG, Affolternstrasse 56, 8050 Zurich (Switzerland);
 and the following persons are appointed as managers of the Company having a B signatory power:
 - Mr Michael Joseph VERHULST, born on August 25, 1969, in Almelo (the Netherlands), whose professional address is at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mrs Elizabeth Wilhelmina TIMMER, born on July 24, 1965, in Zuidelijke IJsselmeerpol (the Netherlands), whose professional address is at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- (c) that the terms of office of the members of the Board will expire after the annual General Meeting of the year 2015; and
- (d) that the address of the registered office of the Company is set at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onzième jour d'avril,
par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire demeurant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
ont comparu:

1. Adveq Europe V L.P., une société en commandite régie par les lois de l'Ecosse, ayant son siège social au 3^{ème} étage, South Tower, 29/31 Esplanade, St. Helier, Jersey, Îles Anglo-Normandes, JE2 3QA (l'Associé Fondateur 1),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 mars 2014;

2. Adveq Europe IV A C.V., une société en commandite régie par les lois de Curaçao, ayant son siège social à Schottegatweg Oost 44, Curaçao, immatriculée avec la Chambre de Commerce et Industrie sous le numéro 103544 (l'Associé Fondateur 2),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 mars 2014; et

3. Adveq Europe IV B C.V., une société en commandite régie par les lois de Curaçao, ayant son siège social à Schottegatweg Oost 44, Curaçao, immatriculée avec la Chambre de Commerce et Industrie sous le numéro 104495 (l'Associé Fondateur 3),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 mars 2014.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et de dresser les statuts qu'elles ont arrêtés comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions. Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

- | | |
|--------------------|--|
| Apport et Apports | auront la signification donnée à ces termes à l'article 6. |
| Assemblée Générale | signifie l'assemblée générale des Associés. |

Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Classes de Parts Sociales	signifie les classes de Parts Sociales de Classe A et les classes de Parts Sociales de Classe B et Classe de Parts Sociales signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Conseil	signifie l'organe de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Investissement Visé	aura la signification donnée à ce terme à l'article 6.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales de Classe A	signifie les parts sociales de classe A nominatives dans le capital social de la Société ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et Part Sociale de Classe A signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe B	signifie les parts sociales de classe B nominatives dans le capital social de la Société ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et Part Sociale de Classe B signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales	signifie les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie Adveq Europe Luxembourg S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.
Valeur Nette d'Inventaire	aura la signification donnée à ce terme à l'article 6.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est "Adveq Europe Luxembourg S.à r.l.". La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul Associé.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est formée pour une période indéterminée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg-ville, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par deux cent quatre-vingt-neuf mille trois cent vingt-six (289.326) Parts Sociales de Classe A et neuf cent soixante mille six cent soixante-quatorze (960.674) Parts Sociales de Classe B, chaque Part Sociale de chacune des Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

En plus du capital social souscrit, un compte prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs Classes de Parts Sociales en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de prime peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat par la Société des Parts Sociales des Associés, pour effectuer des distributions aux Associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevé sur la prime d'émission bénéficie seulement à la Classe de Parts Sociales (et Associés, le cas échéant) pour laquelle la prime d'émission en question a été payée à l'origine par chaque Associé, à l'exception des cas prévus ci-après ou pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour attribuer des fonds à la réserve légale.

Tout apport en capital (l'Apport), y compris de toute prime d'émission qui s'y rapporte, réalisé en contrepartie de l'émission d'une Part Sociale spécifique de chaque Classe de Parts Sociales ainsi que tous autres apports tels que tout revenu, dividende, intérêt dérivé de l'Investissement Visé (tel que défini ci-après) relatifs à chaque Part Sociale de chaque Classe de Parts Sociales (ensemble les Apports) seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le Conseil pour l'investissement établi au regard de la ou les Classes de Parts Sociales concernée(s) (chacun un Investissement Visé). Par conséquent, chaque Classe de Parts Sociales sera liée aux Investissements Visés indiqués ci-dessous:

- les Parts Sociales de Classe A traceront tous les revenus perçus par la Société dans le cadre de sa participation directe, ou indirect à travers la participation détenue dans Adevq Europe Netherlands B.V., dans NIBC Merchant Banking Fund 1B B.V.; et

- les Parts Sociales de Classe B traceront tous les revenus perçus par la Société dans le cadre de sa participation directe, ou indirect à travers la participation détenue dans Adevq Europe Netherlands B.V., dans HPE Pro Institutional Fund B.V.

Pour chaque Classe de Parts Sociales et pour chaque Associé, le Conseil conservera la trace, dans les livres de la Société, (i) des Apports (y compris toute prime d'émission y liée), (ii) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Visé et tout autre actif qui pourrait être relatif à la classe de Parts Sociales concernée), ainsi que (iii) toutes charges attribuables à l'Investissement Visé lié à chaque Classe de Parts Sociales. A cette fin, le Conseil établira des comptes analytiques pour chaque classe de Parts Sociales.

La valeur nette d'inventaire de chaque classe de Parts Sociales (la Valeur Nette d'Inventaire) est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement Visé tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié à cette Classe de Parts Sociales et en déduisant tout passif lié à cette Classe de Parts Sociales tel que les prêts, dépenses administratives, charges fiscales, etc.

Lorsqu'une dépense de la Société ne peut être considérée comme étant attribuable à une Classe de Parts Sociales particulière, une telle dépense sera attribuée aux Classes de Parts Sociales selon la formule suivante:

(dépenses non liées à un investissement spécifique) x (valeur nominale totale des parts sociales d'une Classe de Parts Sociales, plus (le cas échéant) la prime d'émission allouée à cette Classe de Parts Sociales) / (valeur nominale totale des

Parts Sociales appartenant à toutes les Classes de Parts Sociales, plus (le cas échéant) le montant total des primes d'émission allouées à toutes les Classes de Parts Sociales).

Dans les limites permises par le droit applicable, en ce compris, mais sans limitation, l'observation de l'exigence légale de créer une réserve, et sous réserve de l'article 22 des Statuts ainsi que de ce qui suit, les associés de chaque Classe de Parts Sociales auront un droit exclusif aux distributions sous forme de (i) dividendes, (ii) rachat de Parts Sociales propres, (iii) de réduction du capital souscrit, (iv) de réduction d'une réserve et (v) de liquidation par la Société dans la limite de la Valeur Nette d'Inventaire de la Classe de Parts Sociales concernée.

Art. 7. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social souscrit de la Société correspondante.

Art. 8. Cessions de Parts Sociales. La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoie autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales. Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le quatrième lundi de juin de chaque année à 15h00 heures CET. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doivent/doit être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Art. 11. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire(s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

Art. 12. Administration. La Société est administrée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Si la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

Art. 13. Réunion du Conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée et au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B est présent et/ou représenté. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient

présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement prise sans être approuvée par au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique. Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B ou, le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

Art. 18. Responsabilité du(des) Gérant(s). Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 19. Surveillance. Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s), s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pourcent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société, dans les limites de la Loi et toujours en conformité avec les règles établis à l'article 6.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes et toujours en conformité avec les règles établis à l'article 6:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

Art. 23. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les Associés Fondateurs, représentés tel que décrit ci-dessus, déclarent souscrire les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales représentant la totalité du capital social souscrit de la Société comme suit:

Associés	Parts sociales souscrites	Contrepartie satisfaite par des apports en numéraire
4. Adveq Europe V L.P.	289.326 parts sociales de classe A	EUR 2.893,26
5. Adveq Europe IV A C.V.	192.135 parts sociales de classe B	EUR 1.921,35
6. Adveq Europe IV B C.V.	<u>768.539 parts sociales de classe B</u>	<u>EUR 7.685,39</u>
Totale	1.250.000 parts sociales	EUR 12.500,-

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par les Associés Fondateurs par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) payé par les Associés Fondateurs est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire par le biais d'un certificat de blocage.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions des associés

Les Associés Fondateurs, représentés tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

(a) le nombre de gérants est fixé à trois (3);

(b) la personne suivante est nommée en tant que gérant de la Société ayant un pouvoir de signature A:

- Monsieur Rainer Markus ENDER, né le 7 juillet 1968, à Niederwil AG (Suisse), dont l'adresse professionnelle est à c/o Adveq Management AG, Affolternstrasse 56, 8050 Zurich (Suisse);

et les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société ayant un pouvoir de signature B:

- Monsieur Michael Joseph VERHULST, né le 25 août 1969, à Almelo (Pays-Bas), dont l'adresse professionnelle est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Madame Elizabeth Wilhelmina TIMMER, née le 24 juillet 1965, à Zuidelijke IJsselmeerpolder (Pays-Bas), dont l'adresse professionnelle est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(c) le mandat des membres du Conseil ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2015; et

(d) l'adresse du siège social de la Société est fixé au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 avril 2014. REM/2014/885. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063241/796.

(140073844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

**Acore Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bush).**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 42, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.776.

Extrait de la réunion de l'associé unique du 5 mai 2014

Après délibérations, l'associé adopte à l'unanimité la résolution suivante:

1^{ère} résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal au L-2560 Luxembourg, 42, rue de Strasbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014063256/14.

(140074055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Xella International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.488.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of the month of April.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

a general meeting of the shareholders of "Xella International S. A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 43-45, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated on 26 May 2008 by deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1716 on 11th July 2008 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 139.488.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 17th May 2011 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg published in the Mémorial number 2683 of 26 October 2013.

The meeting was presided by Me Patrick SANTER, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Thomas Lugez, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list that the three million one hundred thousand (3,100,000) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. The item of the agenda is as follows:

Agenda

(I) Amendment of article 10 paragraph 7 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

"The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the chairman shall not have a casting vote."

After deliberation the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolved to amend article 10 paragraph 7 of the articles of association of the Company to read as set out in the agenda.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1.100 (one thousand one hundred Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French versions, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour de mois d'avril,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire, résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenu

une assemblée générale des actionnaires de «Xella International S. A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège au 43-45, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée le 26 mai 2008 suivant un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»),

numéro 1716 du 11 juillet 2008 et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 139.488.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 17 mai 2011 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg et publié au Mémorial numéro 2683 du 26 octobre 2013.

L'assemblée a été présidée par Me Patrick SANTER, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

A été nommé secrétaire et scrutateur Me Thomas Lugez, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par eux indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois millions cent mille (3.100.000) actions émises dans la Société sont représentées à l'assemblée générale et les actionnaires de la Société déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée et ont renoncé à leur droit de convocation préalable à l'assemblée, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

(I) modification du septième paragraphe de l'article 10 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de parité des votes, le président n'aura pas de voix prépondérante.»

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée a décidé de modifier le septième paragraphe de l'article 10 des statuts de la Société tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 1.100 (mille cent euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SANTER, T. LUGEZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 02 mai 2014. Relation: DIE/2014/5459. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014062385/92.

(140071417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Techni-Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4393 Pontpierre, 8, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 168.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014062282/11.

(140071650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Brady S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.875.318,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 177.140.

In the year two thousand and fourteen on the seventh of April.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Brady Luxembourg, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.015,

represented by Eamonn Mc Donald, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 7 April 2014.

AND

Precision Dynamics Corporation, a corporation organized and existing under the laws of the State of California, United States of America, having its registered office at 27770 N. Entertainment Drive, Suite 200, Valencia, California 91355, United States of America and registered with the Secretary of State of California under number C0792809 ("PDC"),

represented by Eamonn Mc Donald, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 7 April 2014,

Which powers of attorney shall be signed ne varietur by the attorney of the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Who declared and requested the notary to record that:

1) The appearing parties, prenamed, represented as stated above, are the shareholders of "Brady S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 10 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") dated 28 June 2013 number 1546 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177.140 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 4 December 2013 by a deed of undersigned notary not yet published in the Mémorial.

2) The corporate capital of the Company is fixed at three million eight hundred and three thousand two hundred and seventy-one United States Dollars (USD 3,803,271) represented by three million eight hundred and three thousand two hundred and seventy-one (3,803,271) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholders representing the whole corporate capital of the Company, have decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of seventy-two thousand and forty-seven United States Dollars (USD 72,047) so as to raise it from its present amount of three million eight hundred and three thousand two hundred and seventy-one United States Dollars (USD 3,803,271) to three million eight hundred and seventy-five thousand three hundred and eighteen United States Dollars (USD 3,875,318) by the issuance of seventy-two thousand and forty-seven (72,047) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each together with a share premium in an aggregate amount of one million five hundred and eighty-five thousand two hundred and twenty-eight United States Dollars (USD 1,585,228).

Subscription and paying up

The seventy-two thousand and forty-seven (72,047) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, have been subscribed by PDC. These new shares have been fully paid up together with a share premium in an aggregate amount of one million five hundred and eighty-five thousand two hundred and twenty-eight United States Dollars (USD 1,585,228) by way of a contribution in kind consisting of the maquiladora assets in an aggregate amount of one million six hundred and fifty-seven thousand two hundred and seventy-five United States Dollars (USD 1,657,275).

The aforementioned contribution in kind is valued at one million six hundred and fifty-seven thousand two hundred and seventy-five United States Dollars (USD 1,657,275).

Evidence of the value of the aforementioned contribution in kind has been given by a declaration of contribution value from the board of managers of the Company dated as of 7 April 2014, which declaration of contribution value will be signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary and shall remain annexed to this deed with which it will be registered.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the shareholders resolve to amend article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **6.1.** The corporate capital of the Company is fixed at three million eight hundred and seventy-five thousand three hundred and eighteen United States Dollars (USD 3,875,318) represented by three million eight hundred and seventy-five thousand three hundred and eighteen (3,875,318) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (hereafter the “Shares”). The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said representative of the parties appearing signed together with the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze le sept avril.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Brady Luxembourg, une société à responsabilité limitée, organisée et existante selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à 75, Parc d’Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.015,

représentée par Eamonn McDonald, juriste de résidence à Luxembourg en vertu d’une procuration donnée le 7 avril 2014.

ET

Precision Dynamics Corporation, une société organisée et existante selon les lois de l’Etat de Californie, Etats-Unis d’Amérique, ayant son siège social au 27770 N. Entertainment Drive, Suite 200, Valencia, California 91355, Etats-Unis d’Amérique et immatriculée auprès du Secrétariat de l’Etat de Californie sous le numéro C0792809 (“PDC”),

représentée par Eamonn McDonald, juriste de résidence à Luxembourg en vertu d’une procuration donnée le 7 avril 2014.

Lesdites procurations, après avoir été signées et validées par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Qui ont déclaré et requis le notaire instrumentaire d’acter que:

4) Les parties comparantes, prénommées et représentées tel qu’indiqué ci-dessus, sont les associés de “Brady S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 75, Parc d’Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 10 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 28 juin 2013 sous le numéro 1546 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.140 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 4 décembre 2013 suivant acte du notaire instrumentaire non encore publié au Mémorial.

5) Le capital social de la Société est fixé à trois millions huit cent trois mille deux cent soixante et onze dollars des Etats-Unis (3.803.271 USD) représenté par trois millions huit cent trois mille deux cent soixante et onze (3.803.271) parts sociales d’une valeur nominale d’un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune.

6) Ceci ayant été exposé, les associés, prénommés, représentant l’intégralité du capital social de la Société, ont décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d’augmenter le capital social de la Société d’un montant de soixante-douze mille quarante-sept dollars des Etats-Unis (72.047 USD) de manière à le porter de son montant actuel de trois millions huit cent trois mille deux cent soixante et onze dollars des Etats-Unis (3.803.271 USD) à trois millions huit cent soixante-quinze mille trois cent dix-huit dollars des Etats-Unis (3.875.318 USD) par l’émission de soixante-douze mille quarante-sept (72.047) parts sociales d’une valeur nominale d’un dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune ensemble avec une prime d’émission d’un montant total d’un million cinq cent quatre-vingt-cinq mille deux cent vingt-huit dollars des Etats-Unis (1.585.228 USD).

Souscription et paiement

Les soixante-douze mille quarante-sept (72.047) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune, ont été souscrites par PDC. Ces nouvelles parts sociales ont été intégralement libérées ensemble avec une prime d'émission d'un montant total d'un million cinq cent quatre-vingt-cinq mille deux cent vingt-huit dollars des Etats-Unis (1.585.228 USD) par voie d'apport en nature des actifs maquiladora d'un montant total d'un million six cent cinquante-sept mille deux cent soixante-quinze dollars des Etats-Unis (1.657.275 USD).

L'apport en nature ci-dessus mentionné est évalué à un montant total d'un million six cent cinquante-sept mille deux cent soixante-quinze dollars des Etats-Unis (1.657.275 USD).

La preuve de la valeur de l'apport en nature ci-dessus mentionné a été rapportée par une déclaration de valeur de l'apport émis par le conseil de gérance de la Société en date du 7 avril 2014, laquelle déclaration de valeur sera signée "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, lequel devra dorénavant se lire comme suit:

“ **6.1.** le capital social de la Société est fixé à trois millions huit cent soixante-quinze mille trois cent dix-huit dollars des Etats-Unis (3.875.318 USD) représenté par trois millions huit cent soixante-quinze mille trois cent dix-huit (3.875.318) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune (ci-après les "Parts Sociales"). Les détenteurs des Parts Sociales sont ensemble dénommés les "Associés".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, à la charge de la Société est estimé à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document, après avoir été lu au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état civil et adresse, le mandataire des parties comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: McDonald, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 avril 2014. Relation: EAC/2014/5236. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014062496/144.

(140073086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Austell Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.619.

L'an deux mille quatorze, le onzième jour d'avril.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme de droit luxembourgeois AUSTELL FINANCIERE S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 15, Boulevard Prince Henri, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 66619, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg le 9 octobre 1998 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 912 du 17 décembre 1998 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2013 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 510 du 25 février 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame María José Torrecilla, employée privée, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter L -2420 Luxembourg, qui exercera également la fonction de secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Elisiana Pedone, employée privée, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter L -2420 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1° Augmentation du capital social de la Société d'un montant de SEPT MILLE Euros (EUR 7.000) afin de porter son montant actuel de TROIS CENT ONZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE EUROS (EUR 311.993.000) représenté par TROIS MILLIARDS CENT DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT TRENTE MILLE (3.119.930.000) actions sans mention de valeur nominale au montant de TROIS CENT DOUZE MILLIONS d'Euros (EUR 312.000.000) par émission de 70.000 actions nouvelles ayant les mêmes droit et obligations que les actions existantes;

2° Souscription et libération intégrale des nouvelles actions par un des deux actionnaires existants de la Société à savoir CLARIS B.V. et paiement d'une prime d'émission de CENT NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE Euros (EUR 109.993.000,-), par conversion d'une créance certaine liquide et exigible en sa faveur et à l'encontre de la Société évaluée à CENT DIX MILLIONS d'Euros (EUR 110.000.000,-);

3° Adaptation subséquente de l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société.

4° Décision d'autoriser le conseil d'administration à transférer le siège social au sein de la même commune du siège social de la Société par simple décision et ajout d'un deuxième paragraphe à l'article 2 des statuts de la Société.

5° Suppression de l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires préalable à la délégation de pouvoirs faits au profit d'un membre du Conseil et suppression subséquente de la dernière phrase du premier paragraphe de l'article 14.

6° Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence. Les procurations éventuelles émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, après avoir été signées ne varietur par les actionnaires présents et représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

III. qu'il résulte de la liste de présences que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à l'assemblée, que l'assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, avec l'accord unanime des actionnaires présents ou représentés, les résolutions suivantes:

Première et deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de SEPT MILLE Euros (EUR 7.000,-) afin de porter son montant actuel de TROIS CENT ONZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE EUROS (EUR 311.993.000,-) à TROIS CENT DOUZE MILLIONS d'Euros (EUR 312.000.000,-) par la création et l'émission de 70.000 actions nouvelles sans mention de valeur nominale, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes, par conversion en capital de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles sur la société.

Souscription et Libération

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit de souscription préférentiel prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

L'assemblée admet la souscription comme dit ci-après.

Alors est intervenu aux présentes le souscripteur suivant:

- CLARIS B.V., ici représentée par María José Torrecilla en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 avril 2014, qui déclare souscrire les SOIXANTE-DIX MILLE (70.000) actions nouvellement émises et les libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission de CENT NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE Euros (EUR 109.993.000,-) par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et immédiatement exigible au profit de CLARIS B.V. et à l'encontre de la Société d'un montant total de CENT DIX MILLIONS d'Euros (EUR 110.000.000,-) qui est affecté de la manière suivante:

- SEPT MILLE Euros (EUR 7.000) au compte de capital social de la Société; et

- CENT NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE Euros (EUR 109.993.000,-) au compte prime d'émission de la Société.

Un rapport d'évaluation a été émis par BDO Audit, Cabinet de révision agréé, représenté par Daniel Croisé, avec siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg-Ville, RCS Luxembourg B 147.570, en date du 11 avril 2014 suivant lequel l'apport en nature a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: «Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant de EUR 110 000 000 ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.»

Le rapport signé "ne varietur" par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec les résolutions prises ci-dessus et qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.§1.** Le capital social est fixé à TROIS CENT DOUZE MILLIONS d'Euros (EUR 312.000.000,-) représenté par 3.120.000.000 (trois milliards cent vingt millions) d'actions sans désignation de valeur nominale, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur, sauf disposition contraire de la loi. Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire, en tires unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à transférer le siège social au sein de la même commune du siège social de la Société par simple décision et ajout d'un deuxième paragraphe à l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.§2.** Le siège social pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires préalable à la délégation de pouvoirs faits au profit d'un membre du Conseil et suppression subséquente de la dernière phrase du premier paragraphe de l'article 14 qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 14.** La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peuvent être déléguées à des administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non associés, nommés et révoqués par le conseil d'administration qui fixe leurs attributions.

A l'égard des tiers, la société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Les tiers délégués du conseil n'engageront la société à l'égard des tiers que conformément aux mandats spéciaux et explicites leur conférés par le conseil d'administration.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Maria José Torrecilla, Elisiana Pedone, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 avril 2014. LAC / 2014/ 17736. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014062482/116.

(140072806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Telefónica Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 105.162.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014062283/9.

(140072113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Resto-Bar Cin-Cin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 10, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 82.850.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014062202/10.

(140071722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Renewable Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 125.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.05.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014062201/12.

(140072319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

AUTOMOTIV CLUB société civile, Société Civile.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg E 5.333.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le 31 Mars, à Luxembourg.

Le soussigné:

Monsieur Igor KOVROVTSEV, né le 4 juillet 1964 Leningrad (Russie) demeurant professionnellement au 21, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'il entend constituer comme suit:

Titre I^{er} . - Objet, Dénomination, Durée siège

Art. 1^{er}. La Société a pour objet la gestion, l'administration, la détention, la mise à disposition, la prise et/ou la mise en location, la prise et/ou la mise en crédit-bail (leasing) financier ou opératif, vente, l'entretien, la circulation, la garde, la prise en dépôt, l'assurance, l'immatriculation de tous véhicules automoteurs ou automobiles, au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs, contre rémunération et remboursement de tous coûts, à l'exclusion d'activités de taxis ou de transport rémunéré de personnes pour lesquelles des concessions ou licences seraient exigées.

La Société peut embaucher du personnel administratif, ainsi que des chauffeurs si cela s'avère nécessaire ou appelées vers les prestataires des services indépendants (outsourcing)

La Société exerce ses activités au profit de ses associés ou affiliés, respectivement des personnes qui leur sont directement liées, à l'exclusion de toute activité commerciale ou d'activité destinée à être offerte au public.

La Société peut se vouer à l'exercice de toutes activités accessoires, mobilières, immobilières ou financières, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

Art. 2. La Société prend la dénomination "AUTOMOTIV CLUB société civile".

Art. 3. La Société est constituée à partir de ce jour, pour une durée de 90 (quatre-vingt-dix) années.

Art. 4. Le siège de la Société est à 21, Avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Apports, Capital, Parts sociales

Art. 5. Le capital est fixé à 1.000.- (mille euros). Il est représenté par 100 (cent) parts sociales de 10.- (dix euros) chacune.

Le capital sera libéré par des versements en numéraire auprès d'un établissement bancaire, à tout moment où le ou les administrateurs-gérants en feront la demande aux associés en fonction de leur souscription au capital dans les proportions comme dit ci-après.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

Monsieur Igor KOVROVTSEV 100 (cent) parts

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément du ou des autres associés.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la Société, les associés sont tenus des dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la Société, les administrateurs devront, sauf accord contraire et unanime des sociétaires, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et de poursuite que contre la présente Société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La Société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la Société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux et par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et les obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. - Administration de la société

Art. 10. Chaque associé de l'accord des associés représentant la majorité des parts existantes peut faire des prêts ou autres avances à la Société portant intérêt au taux convenu avec la gérance, à défaut au taux de 5% (cinq pourcent) l'an. L'associé créancier peut exiger des autres associés la mise en gage de leurs parts ou, si celles-ci se trouvent déjà être gagées, la cession de leurs droits aux revenus de la Société pour garantir le remboursement de leur partie dans cette dette de la Société.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par Monsieur Igor KOVROVTSEV, né le 4 juillet 1964 Leningrad (Russie) demeurant professionnellement au 21, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un associé, les pouvoirs de gestion reviennent à l'associé, ou aux associés restant en fonctions. Les associés peuvent déléguer toute ou partie des pouvoirs de gestion à un tiers.

Art. 12. Tous les actes et engagements concernant la Société, sont signés par l'administrateur-gérant, à moins d'une délégation spéciale du conseil à tout autre mandataire.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 13. Les associés sont réunis chaque année en assemblée générale sur convocation de l'associé le plus diligent, avant la fin du mois de juin.

Des assemblées générales peuvent être convoquées extraordinairement par tout associé.

Les convocations aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés cinq jours francs au moins à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

L'assemblée peut même se réunir sur convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 14. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 18 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins de toutes les parts.

Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre de parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 15. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé à l'article 18. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire entend le rapport de l'administrateur-gérant sur les affaires sociales; elle discute, approuve et, le cas échéant, redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire décidant à la majorité des parts existantes peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature ou l'importance.

Elle peut décider notamment:

- l'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales;
- la prorogation, la réduction de durée ou la dissolution anticipée de la Société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés, par intérêt ou par action, constituées ou à constituer;
- la transformation de la société en Société de toute autre forme, le cas échéant, en Société européenne;
- l'extension ou la restriction de l'objet social.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la Société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la Société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Titre VI. - Disposition générale

Art. 19. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil (ainsi que les dispositions applicables de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures) trouveront application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Luxembourg, le 31 Mars 2014.

Igor KOVROVTSEV.

Référence de publication: 2014062483/115.

(140073117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Cyberport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 182.869.

Im Jahre zweitausend und vierzehn, am zweiundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtswohnsitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Cyberport GmbH, eine Kapitalgesellschaft deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 01099 Dresden, Am Brauhaus 5, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Dresden, unter der Nummer HRB 16246.

hier vertreten durch Herrn Wolfgang WEREL, geschäftlich ansässig in L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Deutschland am 25. März 2014 und einer Untervollmacht gezeichnet von Herrn Bodo Demisch am 22. April 2014.

Welche Vollmachten, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und dem amtierenden Notar, der vorliegenden Urkunde zwecks Einregistrierung beigelegt bleiben werden.

Diese Erschienenene, vertreten wie angegeben, fasst folgenden Beschluss, nämlich die Ergänzung des Artikels 2 der Satzung:

1. Beschluss

Der Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft hat nunmehr folgenden Wortlaut:

“Der Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, in welcher Form auch immer, und alle anderen Arten von Investitionen vorzunehmen, im Wege des Erwerbs oder der Veräußerung von Wertpapieren durch Kauf oder Verkauf, Zeichnung, Tausch oder auf sonstige Weise, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung ihres Portfolios und ihrer Immobilieninvestitionen.

Die Gesellschaft darf Garantien an Gesellschaften begeben, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält und an solche, die derselben Unternehmensgruppe angehören, und sie darf diesen Gesellschaften Darlehen gewähren und sie in jeder anderen Art und Weise unterstützen.

Die Gesellschaft darf Kredite jeder Art aufnehmen und Obligationen, Schuldverschreibungen, Zertifikate, Schuldscheine, Warrants und andere Papiere begeben.

Desweiteren ist der Zweck der Gesellschaft die Anbindung von privaten Computernetzwerken an öffentliche Datennetze und die Bereitstellung, Einrichtung, Wartung, Vermietung hierfür benötigter Computersysteme und Netzwerkkomponenten. Daneben werden Multimedia-Anwendungen entwickelt und verbreitet. Der Handel mit Produkten aus der Computer- und Telekommunikationsindustrie sowie der Unterhaltungstechnik, Lifestyleprodukten, Freizeit- und Sportequipment; zudem die Vermittlung und Erstellung von Werbung aller Art, Kommunikations- und PR-Dienstleistungen.

Die Gesellschaft kann namentlich sich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischem, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

Die Gesellschaft kann alle Aktivitäten kommerzieller, industrieller und finanzieller Natur ausführen, die der Ausübung des Gesellschaftszweckes dienen.“

Anmerkung

Der amtierende Notar hat die Kompargenten darauf aufmerksam gemacht, dass die hier zuvor gegründete Gesellschaft vor jeglicher geschäftlicher Aktivität, im Besitz einer formgerechten Handelsgenehmigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck sein muss, was die Kompargenten ausdrücklich anerkannt haben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat diese mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: W. Werel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2014. LAC/2014/19853. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063342/56.

(140074125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

PotashCorp (Luxembourg) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.813.

Extrait des résolutions prises par l'associé en date du 10 février 2014

- La démission de Monsieur Gerard van Hunen de sa fonction de gérant de la Société de catégorie B a été acceptée par l'associé unique avec effet au 06 janvier 2014.

- Est nommé gérant de la Société de catégorie B pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 6 janvier 2014:

* Monsieur Adam Beckett, né le 29 mai 1972 à Londres, Angleterre, avec adresse professionnelle au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2014062917/18.

(140072723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.